

Pour des versements anticipés des bourses d'études

Lors de la séance du Parlement du 23 janvier 2008, le responsable de la présente intervention avait posé une question orale concernant le versement anticipé des bourses d'études. Interpellé par plusieurs citoyens, il avait mis en évidence que le système appliqué suite à un jugement de la Cour administrative, à savoir que la décision d'octroi d'une bourse doit tenir compte de la réalité fiscale du demandeur, créait de nombreuses situations difficiles pour des contribuables ayant des enfants en formation, plus particulièrement à l'extérieur du Canton. Il demandait alors que des versements anticipés, dans l'attente de la taxation définitive qui n'est souvent connue que deux ans après le dépôt de la demande de bourses soient possibles dans des cas ne posant manifestement pas de problèmes en termes de réalités fiscales.

La Ministre en charge du dossier avait répondu, à la satisfaction de l'interpellateur ce qui suit (extrait du Journal des Débats) :

« Le Gouvernement est prêt à entrer en matière sur cette question de versement anticipé étant donné que, pour ma part, en étant responsable de cette Section des bourses et prêts d'études, je pensais que c'était le cas ! Donc, je vous demanderai non pas de me parler de chaque dossier mais qu'on s'en tienne au principe. ».

Malheureusement, et malgré la croyance de la Ministre, une année plus tard il apparaît que le système de versements anticipés n'est toujours pas une règle à la section des bourses. Plusieurs personnes nous ont à nouveau contacté à ce sujet pour nous faire part de leur désarroi et de leur inquiétude quant au financement de la formation de leur enfant.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement, en s'en tenant au principe, de prendre les dispositions nécessaires permettant d'effectuer des avances sur des bourses d'études pour les dossiers ne présentant que peu de risques de modification fiscale fondamentale, et pour lesquels une absence de versement pourrait mettre en danger la poursuite de la formation de leur enfant.

Delémont, le 28 janvier 2009

Groupe CS-POP+VERTS
Rémy Meury

J.-F. Meule
R. Meury
Stodan
Bula
Had
H. F. J. J.
#